

Les solutions de secours des situations difficiles liées au 7 logement

Au cours de notre vie on peut être confronté à une véritable difficulté de logement. Pour que nos salariés ne se retrouvent pas à dormir dehors, Adecco est là pour vous orienter vers ses partenaires, spécialisés dans le conseil et l'aide d'urgence.

Les questions que l'on peut se poser :

C'est quoi une situation d'urgence ?

Subir des violences conjugales ou dormir dans la rue... Voilà des situations critiques vis-à-vis du logement et qui nécessitent une mise à l'abri.

Mais aussi un prêt immobilier trop lourd ou une menace d'expulsion due à un loyer impayé : ces situations nécessitent une solution en urgence.

À quoi cette aide correspond-elle ?

Des conseillers spécialisés sont à votre écoute pour évaluer la situation et les difficultés et mettre en place des solutions adaptées. Cela peut être, par exemple, un rachat de créance, une place en foyer de jeune travailleur, l'accès à une résidence sociale temporaire ou la négociation avec le bailleur pour un maintien dans le logement.

Le conseil ne s'arrête pas là : un accompagnement est proposé ensuite pour rétablir un équilibre financier si besoin et trouver un logement plus pérenne dans les mois qui suivent.

Si nécessaire, l'aide du Fastt pour une prise en charge partielle de nuitées d'hôtel peut être sollicitée en complément d'action (uniquement pour les intérimaires et CDI Intérimaire).

Qui y a accès ?

Les salariés avec un contrat de travail en cours chez Adecco.

- Sans condition d'ancienneté pour les contrats :
 - CDI, CDI Intérimaire
 - Tout type de contrat de + 3 de mois (CDD, Mission intérim, Alternance, Stage, ...)

Ou

- Avoir travaillé 600 heures sur les 12 derniers mois, en mission d'intérim toutes enseignes de travail temporaire confondues.

Remarque : si vous êtes en contrat d'intérim mais que vous ne répondez pas aux conditions d'ancienneté ou de durée de mission, vous pouvez vous adresser à l'action sociale du FASTT en appelant le 01 71 25 08 28 (taper 6 puis 1). Des assistant.e.s sociales sont à votre écoute pour étudier votre situation et éventuellement mettre en place des aides adaptées.

Ce qui est indispensable

Vous devez être en accord avec la démarche d'un accompagnement social : cela veut dire que vous devrez fournir les documents demandés, répondre aux questionnements du conseiller et accepter une solution temporaire d'hébergement d'urgence pas forcément « idéale ».

Vous devez agir le plus tôt possible : par exemple ne pas attendre la date d'expulsion du logement pour entreprendre les démarches car la mise en place de solution peut être longue.

Constituer un dossier de demande d'aide d'urgence : suivez le guide !

#1 Remplir le formulaire page suivante

#2 Joindre les documents demandés

- Copie du contrat en cours
- Si vous êtes intérimaire et si vous avez un contrat de moins de 3 mois :
 - Joindre les attestations justifiant de + 600 heures de travail sur 12 derniers mois, remises par votre agence Adecco et autres enseignes de travail temporaire
- Les 3 dernières feuilles de paye du demandeur et les revenus des 3 derniers mois du co-demandeur (payes, Assedics, CAF, etc...)
- La copie de la pièce d'identité en cours de validité du salarié et du co-demandeur (recto-verso), photocopie agrandie sur la page pour une parfaite lisibilité des chiffres
- Toutes les pages des 2 derniers avis d'imposition sur le revenu du demandeur et du codemandeur

Vous n'avez pas d'avis d'imposition ?

→ Si vous étiez rattaché à la déclaration d'une autre personne (ex : parents) : attestation sur l'honneur de votre rattachement et copie de l'avis d'imposition de cette personne

→ Si vous ne viviez pas en France à cette période : pièce justificative de votre date d'arrivée (ex : récépissé de demande de carte de séjour) et document officiel prouvant vos revenus dans un pays étranger (traduit en français)

→ Si vos avis d'imposition sont perdus ou détruits : duplicata à demander au centre des impôts

→ Si vous n'avez pas fait de déclaration : régularisez votre situation auprès du centre des impôts, même si vous n'avez pas eu de revenus

#3 Nous adresser ce dossier complet

- Par mail pour un traitement sous 24 heures (avoscotes.logement@adecco.fr)
- Sinon par courrier : Adecco, Service Logement, 2 rue Henri Legay, 69626 Villeurbanne Cedex

Vous recevrez ensuite un mail de confirmation de prise en compte de votre demande et serez ensuite contacté sous 48 heures par un Assistant métier Action logement.

Une 1ère évaluation de votre situation sera faite pour déterminer l'urgence de la situation et fixer un rendez-vous avec le conseiller spécialisé qui étudiera votre situation en détail et vous proposera des solutions adaptées.

Demande de solution de mise à l'abri / aide d'urgence

Demandeur (Salarié Adecco)	Co-demandeur (= personne majeure vivant avec vous)	
NOM : Nom de jeune fille : Prénom : Date de naissance :/...../..... Dépt de naissance : Ville de naissance : Nationalité : Adresse : CP : Commune : Mail : ! _ _ _ _ _	NOM : Nom de jeune fille : Prénom : Date de naissance :/...../..... Dépt de naissance : Ville de naissance : Nationalité : Tel. portable :/...../...../...../..... Mail : ! _ _ _ _ _ !! _ _ _ _ _	
Emploi du demandeur	Emploi du co-demandeur	
Permanent : ☐ CDI ☐ CDD/Alternance jusqu'au :/...../..... ☐ CDI Intérimaire ☐ Contrat d'intérim jusqu'au :/...../..... Nb're d'heure sur les 12 derniers mois en intérim : AdeccoHRS Autres enseignes :Hrs Salaire mensuel net moyen : € Assedic :€ Allocations CAF (hors Apl) :€ Autres ressources :€ Nature : Montant des prêts en cours :€ Nature : Autres charges mensuelles :€ Nature :	☐ CDI ☐ Intérim ☐ CDD jusqu'au :/...../..... ☐ Sans emploi ☐ Autre à préciser : Salaire mensuel net moyen : € Assedic :€ Allocations CAF (hors Apl) :€ Autres ressources :€ Nature : Montant des prêts en cours :€ Nature : Autres charges mensuelles :€ Nature :	
Votre situation		
Célibataire ☐ En couple ☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Pacsé(e) ☐ Nb're d'enfants à charge (sur l'avis d'imposition) : Nb're d'enfants à naître : Date prévue :/...../..... Présence d'une personne handicapée : Oui ☐ Non ☐ Handicap : Lien avec cette personne : Vous êtes : Hébergé ☐ Propriétaire ☐ Locataire ☐		
Besoin d'hébergement temporaire	Difficulté financière liée au logement	
☐ Violence conjugale ☐ Rupture familiale ☐ Expulsion prévue le :/...../..... Motif : ☐ Temporairement hébergé : Jusqu'au :/...../..... Par : ☐ Logement déclaré insalubre ☐ Autre :	☐ Dettes de loyer ou de prêt immobilier ☐ Surendettement ☐ Catastrophe naturelle (inondation, incendie...) ☐ Autre :	
Dispositifs en cours		
Le service du Fastt a-t-il déjà été activé (exemple : prise en charge de nuitées d'hôtel) ? Oui ☐ Non ☐ Quel type d'aide vous a été proposé ? Sur quelle période ? Du/...../..... au/...../.....	Une demande auprès d'Action Logement a-t-elle été déposée ? Auprès de qui ? Quand ?	
CONTACTS		
SALARIE Téléphone Heures de disponibilité	AGENCE Nom du contact Téléphone	Signature du salarié : Date :/...../.....

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des demandes de recherche de logement, de prêt ou d'aide mobilité. Les destinataires de ces données sont d'une part le service Pôle Expertise Sociale et d'autre part Action Logement. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent en vous adressant directement à votre agence pour les salariés intérimaires ou à votre service RH pour les salariés permanents ou via l'adresse suivante : privacy@adeccogroup.com. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez à tout moment faire une réclamation sur le site de la CNIL.